

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**BANQUE DU SUD**

Siège social : 95, avenue de la Liberté -1002 Tunis -

La Banque du Sud- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2004 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 9 juin 2005. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI .

BILAN
Arrêté au 31/12/2004
 (Unité = en milliers de dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2004	31/12/2003	Variation
1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	1	78 037	26 868	51 169
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	36 578	25 574	11 004
3- Créances sur la clientèle	3	1 560 262	1 434 258	126 004
4- Portefeuille- titres commercial	4	87 244	47 866	39 378
5- Portefeuille d'investissement	5	96 887	94 452	2 435
6- Valeurs immobilisées	6	28 244	22 601	5 643
7- Autres actifs	7	65 148	82 525	-17 377
TOTAL ACTIF		1 952 400	1 734 144	218 256
<u>PASSIF</u>				
1- Banque centrale et CCP		45 006	24 639	20 367
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	69 202	101 209	-32 007
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 551 993	1 327 617	224 376
4- Emprunts et ressources spéciales	10	74 568	78 585	-4 017
5- Autres passifs	11	59 356	48 196	11 160
TOTAL PASSIF		1 800 125	1 580 246	219 879
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
1- Capital		100 000	100 000	0
2- Réserves		48 628	47 938	690
3- Actions propres		0	0	0
4- Autres capitaux propres		3 646	3 646	0
5- Résultats reportés		1	30	-29
6- Résultat de la période		0	2 284	-2 284
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	152 275	153 898	-1 623
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 952 400	1 734 144	218 256

BS (suite)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN Arrêté au 31/12/2004 (Unité = en milliers de dinars)

	31/12/2004	31/12/2003	Variation
PASSIFS EVENTUELS			
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	447 896	419 704	28 192
HB2- Crédits documentaires	160 674	119 223	41 451
HB3- Actifs donnés en garantie	0	0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	608 570	538 927	69 643
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4- Engagements de financement donnés	179	726	-547
HB5- Engagements sur titres	2 766	5 136	-2 370
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	2 945	5 862	-2 917
ENGAGEMENTS RECUS			
HB6- Engagements de financement reçus	0	0	0
HB7- Garanties reçues	187 380	159 473	27 907

ETAT DE RESULTAT Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2004 (Unité = en milliers de dinars)

	Note	Exercice 2004	Exercice 2003	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR1- Intérêts et revenus assimilés		108 910	101 181	7 729
PR2- Commissions (en produits)		21 434	17 070	4 364
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		6 418	5 635	783
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement		0	530	-530
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	14	136 762	124 416	12 346
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées		-57 236	-52 058	-5 178
CH2- Commissions encourues		0	0	0
CH3- Pertes sur portefeuille- titres commercial et opérations financières		0	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	15	-57 236	-52 058	-5 178
PRODUIT NET BANCAIRE				
		79 526	72 358	7 168
PR5\ CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	16	-31 167	-23 427	-7 740
PR6\CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	17	1 847	399	1 448
PR7- Autres produits d'exploitation		30	23	7
CH6- Frais de personnel	18	-32 047	-31 130	-917
CH7- Charges générales d'exploitation	19	-11 123	-10 650	-473
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-4 469	-3 816	-653
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 597	3 757	-1 160
PR8\ CH9 Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	20	-507	1 046	-1 553
CH11- Impôts sur les bénéfices		-2 090	-2 519	429
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		0	2 284	-2 284
PR9\ CH10 Solde en gain\ perte provenant des éléments extraordinaires		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		0	2 284	-2 284

BS (suite)**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2004 (Unité = en milliers de dinars)**

	Exercice 2004
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D 'EXPLOITATION	111 006
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-10 699
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-3 620
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	96 687
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	-72 125
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	24 562

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtés au 31-12-2004

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque du Sud arrêtés au 31 décembre 2004 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 25 mars 1999.

En application de ces normes, les agios réservés, les produits perçus d'avance et les provisions sur prêts et portefeuille titres sont présentés en soustraction des postes d'actif correspondants.

De la même manière, les intérêts courus et non échus sur les crédits à court terme, les intérêts débiteurs relatifs au quatrième trimestre 2004 ainsi que les produits à recevoir sur le portefeuille titres d'investissement sont ajoutés aux postes d'actifs correspondants.

2. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**2.1- Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle :**

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits décaissés et les comptes débiteurs gelés sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés au niveau de l'actif du bilan pour la partie débloquée. Toutefois, la partie non encore débloquée figure parmi les engagements hors bilan.

2.2- Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle :

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur les crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets et par des titres de crédit à partir de 2002. Ils sont perçus à terme.

Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

2.3- Réserve des intérêts sur prêts accordés à la clientèle :

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « créances nécessitant un suivi particulier » (classe B), au sens de la circulaire BCT n° 91- 24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux crédits à moyen terme classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91- 24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts sur comptes courants débiteurs et sur les découverts mobilisés relatifs à des créances classées en 2, 3, 4 sont également réservés.

Les règlements opérés sur les crédits consolidés sont imputés en totalité sur les intérêts impayés ayant fait l'objet de consolidation. Ainsi, une reprise sur agios consolidés est faite à concurrence des montants réglés. Ce n'est qu'au moment de la reprise totale des agios réservés, que les règlements sont imputés sur le principal impayé consolidé.

2.4- Comptabilisation du portefeuille –titres et des revenus y afférents :

Le portefeuille – titres détenu par la banque est classé en deux catégories : Portefeuille titres commercial et portefeuille d'investissement.

a) Portefeuille titres- commercial

Le portefeuille – titres commercial comprend les bons de trésor ordinaires et les bons de trésor à court terme détenus par la banque avec l'intention de les céder dans un délai maximum de trois mois (titres de transaction).

Les comptes bons de trésor sont présentés à l'actif du bilan pour leurs soldes compensés des souscriptions de la banque et des placements de la clientèle.

Les produits et charges courus et non échus à l'arrêté des états financiers sur les titres souscrits par la banque et placés par la clientèle sont présentés d'une manière compensée au niveau de la rubrique « Portefeuille titres ».

Par ailleurs, les produits et charges résultant des souscriptions et placements sont présentés au compte de résultat pour leurs soldes après compensation.

Sont comptabilisés au niveau de la même rubrique les placements au niveau des sociétés Sud valeurs SICAV et SICAV Placement.

BS (suite)b) Portefeuille titres- d'investissement

Sont classés au niveau de cette rubrique :

- Les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque (Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées) ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement).

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur prix d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition tous frais et charges exclus. Les opérations d'acquisition et de cession des titres sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ou à la date de souscription.

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée. Les revenus des titres à revenu fixe (obligations et autres titres d'emprunt), sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les produits courus et non échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation et sont ajoutés au solde de la rubrique.

2.5- Provisions pour risques :Provision pour risques sur prêts

La provision pour risques sur prêts est déterminée, conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants : actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.
- B2- Actifs incertains : actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celle qui suivent :
- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
 - l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
 - des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
 - des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
 - la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
 - l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.
- B3- Actifs préoccupants : actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.
- B4- Actifs compromis : actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la BS correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 : Actifs incertains	20%
B3 : Actifs préoccupants	50%
B4 : Actifs compromis	100%

Provisions sur portefeuille- titres

Les titres de placement auprès des Sicav Placement et Sud Valeurs Sicav sont évalués aux coûts d'acquisition qui correspondent aux valeurs liquidatives au moment de l'achat.

Le rapprochement de la valeur d'acquisition comptabilisée des titres Sicav par rapport à la valeur liquidative de ces titres au 31-12-2004, nous a permis de dégager une moins value de 13 861 KDT.

Les titres de participations sont évalués par référence aux cours boursiers, pour les titres cotés et aux valeurs mathématiques déterminées sur la base des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

L'examen des derniers états financiers fournis des sociétés dans lesquelles la Banque du Sud détient des participations, nous a permis de dégager une provision requise de 10 464 KDT.

2.6- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes :

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91-22.

Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

Les intérêts sur bons de caisse sont servis à la clientèle à la souscription et font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur comptes épargne sont positionnés annuellement à la clôture de l'exercice.

BS (suite)**2.7- Dépenses d'immobilisations et charges d'exploitation :**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors TVA récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5 %
- Matériel de transport	20%
- MMB	10 %
- AAI	15%

Le matériel informatique est amorti selon la méthode dégressive.

Les immobilisations sont comptabilisées à la date de leur règlement et non à la date de leur réception. La Banque du Sud adopte, en effet, une comptabilité de flux et non une comptabilité d'engagement.

Les charges générales d'exploitation sont comptabilisées à la date de leur règlement et non à la date de leur engagement. A la date d'arrêté, les charges engagées et non encore réglées sont inventoriées et sont constatées en charges de l'exercice.

2.8- Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et de leurs différences de change :

En règle générale, les différences de change ne sont répercutées sur le résultat que lorsqu'il y a génération de flux de trésorerie.

Les opérations d'achat et de vente de devises étrangères comptabilisées dans les comptes monnaies et matières sont converties au cours moyens pondérés. Les différences de change ainsi constatées sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice.

Les opérations qui touchent les comptes de la clientèle libellés en monnaies étrangères tenus au niveau des agences sont comptabilisées au cours de parité pré-établi par la Banque du Sud.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à la conversion de ces comptes au cours moyen BCT du 31 décembre. Les différences de change résultantes sont portées, selon le cas, au débit du « compte d'ajustement devise débit » (compte 4117) pour les pertes de change et au crédit du « compte d'ajustement devise crédit » (compte 4317) pour les profits de change.

Il y a lieu de signaler que la comptabilité multi devises instaurée en 2004 par la mise en place de l'application « mégaraforex », traite toutes les opérations libellées en devises et gérées essentiellement au niveau de la direction de trésorerie, mais ne couvre pas les opérations en devises des agences.

3. NOTES EXPLICATIVES

(les chiffres sont exprimés en KDT= Milliers de Dinars)

Note 1- Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 78 037 KDT au 31-12-2004 contre 26 868 KDT à fin 2003 et se décompose comme suit :

Libellés	31/12/2004	31/12/2003	Variation
Caisse	14 516	11 618	2 898
- Monnaies et matières	3 070	2 336	734
- Caisses (1)	8 747	8 156	591
- Recouvreurs étrangers	306	229	77
- IBS (2)	2 393	897	1 496
BCT	63 264	14 200	49 064
- BCT dinars (3)	6 977	6 010	967
- BCT devises	15 034	6 343	8691
- BCT devises SBF	4	7	-3
- Placement	41 249	987	40 262
- NOSTRO			
- Placement BCT	0	853	- 853
CCP	257	1 050	-793
Total	78 037	26 868	51 169

(1) Les inventaires physiques des agences suivantes ne nous ont pas été communiqués : Moncef bey, Gafsa, Jendouba, et la Marsa.

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des caisses devises aux soldes extra-comptables (inventaires physiques, situation de la caisse en BBE) a mis en exergue les écarts suivants : (en DT)

Agence	Solde comptable	Solde extra comptable	Ecart
034 Tunis Barcelone	5 541	0	5 541
070 El Mechtel	28 793	0	28 793
082 La Marsa	-1 864	5 831	-7 695
004 Moncef Bey	17 989	16 914	1 075

Selon la direction centrale de la comptabilité, ces écarts seraient en cours de régularisation en 2005.

(2) Les soldes des comptes IBS TUNIS et IBS SFAX n'ont pas été rapprochés avec les relevés correspondants au 31/12/2004.

Les instances de IBS centre de Sousse ne sont pas significatives. Certaines remontent, cependant, à 2001.

(3) L'examen de l'état de rapprochement BCT dinars (5412), nous a permis de dégager les instances suivantes :

(En DT)

Instances	MVTS cptsés chez BS non cptsés chez BCT		MVTS cptsés chez BCT non cptsés chez BS	
	Versements	Retraits	Versements	Retraits
2002 et antérieurement	145 717	0	760 702	691 825
2003	3 353 709	4 135 984	8 037 723	1 347 151
2004	51 829 053	26 400 936	31 607 771	22 097 727
TOT. Instances	55 328 479	30 536 920	40 406 196	24 136 703

BS (suite)

Selon la note de service N° 2005/09 du 22 février 2005, des équipes ont été désignées pour l'apurement des suspens existants au niveau du compte BCT dinars (5412).

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 36 578 KDT au 31-12-2004 contre 25 574 KDT au 31-12-2003 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2004	31/12/2003	Variation
- Banques de dépôts	15	15	0
- Banques d'investissement	535	1 607	- 1 072
- Organismes financiers spécialisés	8 233	11 729	- 3 496
- Correspondants étrangers en devises	27 795	12 208	15 587
- Créances rattachées	0	15	-15
Total	36 578	25 574	11 004

Cette rubrique enregistre une augmentation de 11 004 KDT due essentiellement à l'augmentation de la créance sur les correspondants étrangers en devises de 15 587 KDT.

Organismes financiers spécialisés

Ce compte présente au 31-12-2004 un solde de 8.233 KDT. Il s'agit des concours sous forme de crédits à moyen et court terme accordés à Général Leasing.

Note 3- Créances sur la clientèle

L'évolution comparée en KDT des engagements entre 2004 et 2003 se présente comme suit :

Libellés	31/12/2004	31/12/2003	Variation
- Comptes courants débiteurs	(3.1) 122 753	151 558	- 28 805
- Autres concours à la clientèle	(3.2) 1 403 193	1 254 579	148 614
- Crédits sur ressources spéciales	34 316	28 121	6 195
Total	1 560 262	1 434 258	126 004

Cette rubrique enregistre une augmentation de 126 004 KDT détaillée comme suit :

- Baisse des comptes débiteurs de : -28 805 KDT
- Augmentation des autres concours à la clientèle de : 148 614 KDT
- Augmentation des crédits sur ressources spéciales de : 6 195 KDT

3.1- Comptes débiteurs de la clientèle

Les comptes débiteurs de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2004 à 122 753 KDT contre 151 558 DT à fin 2003 et s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2004	31/12/2003
- Comptes débiteurs de la clientèle	299 083	312 772
- Comptes courants affectés aux billets de trésorerie	-77 000	-75 050
- Comptes fusionnés	-68 711	-60 321
- Agios réservés sur comptes débiteurs	-39 574	-34 882
- Créances rattachées	8 955	9 039
Total	122 753	151 558

Le rapprochement des comptes débiteurs avec la situation extra comptable « état des dépôts et engagements de la clientèle » nous a permis de constater des écarts dont les plus importants se présentent comme suit :

En KDT				
CPT	Libellé	Solde compta	Etat dép & eng	Ecart
4045	Comptes commerciaux	39 103	38 710	393
4047	Comptes sociétés	244 650	244 700	-50
			Ecart global	343

Par ailleurs, le rapprochement des comptes débiteurs avec la situation extracomptable communiquée par la direction de l'informatique (application risque) a mis en relief un écart global s'élevant à 1 506 KDT qui se présente comme suit :

En KDT		
	Total comptes débiteurs (solde comptable) (1)	299 083
	Total comptes débiteurs code 4000 selon application risque (2)	297 577
	Ecarts (1)-(2)	1 506

3.2- Autres concours à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2004 à 1 403 193 KDT contre 1 254 579 KDT fin 2003 et regroupe les postes suivants :

Libellés	31/12/2004	31/12/2003	Variation
- Crédits à court terme	642 303	579 224	63 079
- Crédits à moyen et long terme	430 998	375 774	55 224
- Consolidations et arrangements (3.2.1)	121 281	111 039	10 242
- Créances immobilisées douteuses ou litigieuses (3.2.2)	203 675	163 743	39 932
- Impayés (3.2.3)	47 754	108 836	-61 082
- Créances rattachées (3.2.4)	2 252	2 105	147
- Provisions (3.2.5)	-36 487	-70 077	33 590
- Agios réservés (3.2.6)	-8 583	-16 065	7 482
Total	1 403 193	1 254 579	148 614

BS (suite)

Le rapprochement des soldes des comptes du portefeuille avec la situation extra comptable du portefeuille a fait apparaître des écarts dont les plus significatifs sont repris dans le tableau qui suit :

CPF	SOLDE COMPTABLE	SOLDE SUR SITUATION DU PORTEFEUILLE	ECART
5263	48	35	13
5272	115	51	64
5281	2 182	2 119	63
5293	249	173	76
5296	10 600	10 558	42
5297	342	337	5
TOTAL	13 536	13 273	263

Par ailleurs, le rapprochement entre les soldes des comptes du portefeuille avec l'application risque a dégagé des écarts dont les plus significatifs sont :

CPF	SOLDE COMPTABLE	SOLDE SELON APPLICATION RISQUE	ECART
5161	3 714	3 741	-27
5170	5 186	5 203	-17
5171	32 227	33 094	-867
5260	48 368	47 668	700
5276	256 904	256 859	45
5200 Impayés	4 338	4 132	206
5202 Impayés	403	132	271
5211 Impayés	216	258	-42
5230 Impayés	60	30	30
5252 Impayés	167	198	-31
5253 Impayés	612	766	-154
5254 Impayés	213	278	-65
5255 Impayés	215	398	-183
5256 Impayés	374	468	-94
5259 Impayés	650	1 011	-361
5010 Impayés	145	14	133
5260 Impayés	624	726	-102
5262 Impayés	512	734	-222
5275 Impayés	62	164	-102
5276 Impayés	5 278	5 425	-147
5282 Impayés	72	329	-257
5287 Impayés	10 527	11 340	-813
5287	82 262	81 812	450
5281	2 182	2 360	-178
TOTAL	455 311	457 140	-1 828

3.2.1 Consolidations et arrangements :

La diminution des impayés passant de 108.836 KDT en 2003 à 47.754 KDT en 2004 est expliquée par les actions d'arrangements et de consolidation entreprises en 2004 et expliquant l'augmentation de ces crédits de 111.039 KDT en 2003 à 121.281 KDT en 2004.

Les actions ont touché essentiellement : le groupe « HOSNI JEMMALI », groupe « LAHMAR » et groupe « HEDI BEN AYED ».

3.2.2 Créances immobilisées douteuses ou litigieuses :

Cette rubrique s'analyse au 31-12-2004 comme suit :

Libellés	31/12/2004	31/12/2003
- Contentieux	215 081	174 333
- Para contentieux	98	98
- Impayés au contentieux	27	64
- Déduction (REA/ Ress. spéciales, GOD)	-11 531	-10 752
Total	203 675	163 743

Le détail des créances contentieuses supérieures à 50 KDT et les provisions requises correspondantes est présenté en annexe.

L'augmentation des créances litigieuses passant de 163 743 KDT à fin 2003 à 203.675 KDT à fin 2004 s'explique par le transfert en 2004 de plusieurs créances au contentieux dont notamment les créances sur le groupe « TAHAR FOURATI ».

3.2.3 Créances Impayées :

Les impayés sur CCT sont constitués principalement des postes suivants :

Libellés	31/12/2004	31/12/2003
- Injonction de payer	6 227	20 126
- CCT découvert	2 233	6 848
- Effets de transaction / Tunisie	4 339	10 813
- CCT Arrangement	374	1 260

BS (suite)

Les impayés sur CMLT sont constitués principalement des postes suivants :

	Libellés	31/12/2004	31/12/2003
-	Autres CMT	5 278	5 327
-	CMT investissement touristique	0	769
-	CMLT de consolidation	12 094	39 477
-	Intérêts/ CMLT consolidation	3 918	9 851

3.2.4 Créances rattachées :

Ce compte comprend les intérêts nets à percevoir au 31-12-2004 pour un montant de 2 252 KDT et se détaille comme suit :

-	Intérêts à percevoir	7 743
-	Intérêts perçus d'avance	- 5 491
	<u>Total</u>	<u>2 252</u>

Cession des créances :

Au cours de l'exercice 2004, la Banque a procédé à la cession des créances douteuses et contentieuses pour un montant total de 81 723 KDT à la Société Sud Recouvrement. Le principal de ces créances totalement provisionné s'élève à 66 790 KDT quant aux intérêts totalement réservés, s'élèvent à 14 933 KDT.

3.2.5 Provisions :

Les provisions s'élèvent au 31 décembre 2004 à 36 487 KDT contre 70 077 KDT à fin 2003, soit une variation de - 33 590 KDT qui s'analyse notamment comme suit :

- Un montant de 1 300 KDT correspondant à des réserves pour réinvestissements exonérés prélevé sur le résultat de l'exercice 2003 et affecté aux provisions pour risques par l'assemblée générale ordinaire du 9 Juin 2004.
- Un montant de 738 KDT correspondant à des réserves à régime fiscal particulier devenues disponibles en 2004 et donc ont été affectées en provisions.
- Une dotation aux provisions de l'exercice 2004 pour un montant de 36 011 KDT.
- Une reprise sur provisions constatée suite à la cession des créances à la société sud recouvrement en 2004 pour un montant de -66 790 KDT.
- Une reprise de provision sur créances améliorées pour - 4 844 KDT.

3.2.6 Agios réservés :

Les agios réservés sont présentés en déduction des postes d'actif correspondant conformément aux normes comptables sectorielles. La variation des agios réservés par rapport au 31-12-2003, s'analyse comme suit :

-	Agios réservés au 31- 12- 2003	<u>50 947</u>
-	Dotation en agios réservés de l'exercice	14 489
-	Reprises d'agios réservés sur créances cédées	-14 933
-	Reprises d'agios réservés sur créances abandonnées	-1 283
-	Reprises d'agios réservés encaissés en 2004	-259
-	Reprises d'agios réservés consolidés et autres	-803
	<u>Total</u>	<u>48 158</u>

Les agios réservés sont répartis comme suit :

	Libellés	31/12/2004	31/12/2003	Variation
-	Intérêts des comptes débiteurs	39 575	34 882	4 693
-	Intérêts des crédits	8 583	16 065	- 7 482
	<u>Total</u>	<u>48 158</u>	<u>50 947</u>	<u>- 2 789</u>

Note 4- Portefeuille-titres commercial :

Le solde de ce poste s'élève à 87 244 KDT au 31/12/2004 contre 47 866 KDT au 31/12/2003.

A la date de clôture sa composition est la suivante :

	Libellés	31/12/2004	31/12/2003
-	Bons de trésor (1)	52 473	15 055
-	Intérêts nets à percevoir sur bons de trésor (2)	3 133	283
-	Titres SICAV (3)	31 638	31 638
-	Dividendes à percevoir sur les titres SICAV (4)		890
	<u>Total</u>	<u>87 244</u>	<u>47 866</u>

(1) Le solde correspond à la valeur compensée des souscriptions de la banque et des placements de la clientèle et ce conformément à la norme comptable.

Les produits et charges relatifs aux bons de trésor, sont présentés d'une manière compensée au niveau de l'état de résultat pour un montant de 1 948 KDT résultant du cumul des produits évalués à 6 681 KDT et des charges totalisant 4 733 KDT.

(2) Ce montant représente les intérêts courus et à recevoir sur les bon de trésor à la date du 31/12/2004.

BS (suite)

- (3) Ce compte présente un solde débiteur de 31 638 KDT correspondant à 92 212 actions détenues dans la société SUD VALEUR pour 11 594 KDT et 16 417 actions SICAV PLACEMENT pour 20 044 KDT. L'évaluation de l'ensemble de ces titres selon leurs valeurs liquidatives à la date du 31/12/2004 permet de mettre en évidence une moins value latente totale de 13 861 KDT détaillée comme suit :

Société	Nombre des actions	Valeur d'acquisition	Valeur liquidative	Valeur réévaluée	Provision à constituer
SICAV PLACEMENTS	16 417	20 044	700,951	11 507	8 537
SICAV SUD VALEUR	92 212	11 594	67,986	6 269	5 325
Total	108 629	31 638		17 776	13 861

- (4) Les dividendes à percevoir sur les titres SICAV (SICAV placements et sud valeurs SICAV) au titre de l'exercice 2004 ont été présentés au niveau de la rubrique « créances rattachées » pour 642 KDT (note 6).

Note 5 – Portefeuille d'investissement :

La rubrique s'analyse au 31-12-2004 comme suit :

Libellés		31/12/2004	31/12/2003
- Emprunt obligataire	(1)	3 216	650
- Titres de participation, partie libérée	(2)	44 347	43 152
- CLT garantis par l'Etat	(3)	7 385	7 747
- CLT pris en charge par l'Etat	(4)	14 668	15 401
- Fonds gérés	(5)	5 314	5 314
- Créances rattachées	(6)	920	1089
- CLT consolidation SNCFT pris en charge par l'Etat	(7)	5 724	6 345
- CLT consolidation garantis par l'Etat	(8)	4 940	5 320
- CLT bonification d'intérêts	(9)	402	433
- Parts dans les entreprises liées	(10)	10 911	10 000
- Provision pour dépréciation des titres	(11)	-940	-999
Total		96 887	94 452

- (1) Le solde de ce compte correspond à la souscription de 6 500 obligations de 100 DT à l'emprunt obligataire Batam 2002 et à la souscription en 2004 de 25 660 obligations de 100 DT à l'emprunt obligataire Générale leasing 2003-2.

L'échéance du 01/11/04 de l'intérêt sur emprunt obligataire Batam, qui s'élève à 56 875 DT a fait l'objet d'encaissement à concurrence de trois quarts (¾) ; D'où un montant de 14 219 DT doit être comptabilisé parmi les intérêts à recevoir.

Les intérêts courus au 31/12/2004 sur l'emprunt obligataire Générale leasing 2003-2 qui s'élève à 166 087 DT, ne sont pas enregistrés en comptabilité.

- (2) Le montant des participations (partie libérée) s'élève au 31-12-04 à 44 347 KDT contre 43 152 KDT au 31-12-03, soit donc une variation de 1 195 KDT qui s'analyse comme suit :

Souscriptions	
Société	Montant libéré
Gle IMM du SUD	75
FRDCM	40
Total (I) :	115
<u>Libération sur anciennes souscriptions</u>	
Société	Montant libéré
SUD SICAR	1 250
LA MAISON DU BANQUIER	94
Total (II) :	1 344
<u>Cession participations</u>	Valeur comptable
Société	
Diners CLUB	- 55
Les Platres Tunisiens	- 206
SIAPE	- 3
Total (III) :	- 264
Total (I+II- III) :	1 195

Nous avons relevé que plusieurs participations ne sont pas appuyées par des attestations portant sur le nombre des actions détenues et les mentions qui y sont portées conformément aux dispositions de la loi n° 2000-35 relative à la dématérialisation des titres telle que complétée par le décret n° 2001-2728 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

L'évaluation des participations sur la base des derniers états financiers disponibles nous a permis de dégager une provision totale de **10 464 KDT** à fin 2004 contre une provision de **7 267 KDT** à fin 2003, soit une variation de **3 197 KDT**.

BS (suite)

Société	Montant	Provision Requise à fin 2003	Provision Requise à fin 2004	Variation
- BATAM	2143	-	1933	1933
- SUD INVEST	4 896	4 896	4 308	-588
- GENERAL LEASING	2 721	-	277	277
- SOFI-SICAF	1 000		188	-188
- GENERAL IMMOB DU SUD	673	-	50	50
- Cie touristique arabe	592	592	592	0
- LA MAISON DU BANQUIER	480	-	480	480
- AMEL SICAF	475	175	300	125
- SOFAT	470	470	470	0
- SICAR SODINO	438	-	3	3
- INTER BANK SERVICE	400	-	339	339
- Zone franche de Zarzis	390	3	3	0
- SODET SUD	300	-	36	36
- STAR	253	-	82	82
- SICAR SIDCO	252	-	28	28
- Le ribat	200	82	82	0
- Sud valeurs SICAV	190	61	61	0
- SICAV placements	190	56	57	1
- A.C.M.G	170	170	170	0
- S.T.A.D	146	146	146	0
- GTI	120	-	-	-
- Aquaculture du sud tunisien	104	104	104	104
- STE MARILLA	100	-	55	55
- STAR immobilière	100	100	100	0
- FRDCM	80	36	48	12
- L'EVOLUTION ECONOM	76	-	76	76
- STE HEDIA	75	75	75	0
- STIM	74	-	74	74
- Foire international de Tunis	54	29	25	-4
- Machines textiles maghrébines	50	13	13	0
- S.I.A.Q	45	45	45	0
- TRANSTOURS TUNISIE	44	4	44	40
- Résidence club de Kerkennah	40	40	40	0
- Le confort	35	35	35	0
- STE LAINO	29	-	29	29
- S.I.A.LE	25	25	25	0
- SCIT	24	24	24	0
- STE MAGHREBINE DE COMMERCE INTERNATIONAL	20	20	20	0
- STE SEDAT	11	11	11	0
- Clinique Taoufik	10	-	10	10
- Hôtel AMILCAR	6		6	6
- S.I.A.P.E	3	-	-	-
- DINER CLUB	55	55	Cession en 2004	55
Total	17 524	7 267	10 464	3 197

BS (suite)

A ce titre, il y'a lieu de signaler que le montant de la provision pour dépréciation des titres comptabilisée, au 31/12/2004, s'élève à 940 KDT. Les titres de participation comprennent des titres en rétrocession pour une valeur totale de 734 KDT. Ces titres ont le caractère de prêts et sont ainsi considérés comme des crédits à la clientèle. Nous avons constaté que l'opération de rétrocession relative à ces titres n'a pas été réalisée dans les délais impartis prévus par les conventions de cession. Les traites obtenues par la BS dans le cadre de cette opération sont restées impayées après la tombée de leurs échéances. Il convient par conséquent de constater une provision pour un total de 734 KDT.

(3) Les encours, au 31/12/2004, des crédits LT garantis par l'état en vertu des dispositions de l'article 24 de la loi de finance n° 98-111 pour la gestion 1999, et pour lesquelles des conventions ont été signées en bonne et due forme, se détaillent comme suit :

-	SNCPA	2 626
-	Société tunisienne de chaux	445
-	Agence foncière industrielle	4 314
	<u>TOTAL</u>	<u>7 385</u>

(4) Les encours, au 31/12/2004, des crédits LT pris en charge par l'état en vertu des dispositions de l'article 25 de la loi de finances n° 98-111 pour la gestion 1999 s'analysent comme suit (en KDT) :

-	SCIT	1 869
-	SOTUTOUR	2 050
-	MINE USINE	1 456
-	ACMG	1 285
-	SMMT	818
-	SOROSA	699
-	SOPART	645
-	SOTEMI	583
-	SOCOPAPIE	409
-	STE EL ANABIB	278
-	SIALE	255
-	STE BATIMENT	244
-	EL MOEZ CHIMIE	117
-	LES CARRELAGES	102
-	SOPIC	66
-	STE ELLOUHOUM	53
-	STAV	58
-	SOFAT	1 279
-	TISSMOK	173
-	COMINO	213
-	MAKLADA	335
-	SOFOMECA	6
-	SITER	81
-	CTTT	212
-	STD	24
-	TISSAGE MEKNASSY	55
-	CTA	981
-	FONDERIES REUNIES	322
	<u>TOTAL</u>	<u>14 668</u>

Il y'a lieu de signaler que sur les 10 dossiers des entreprises publiques et parapubliques n'ayant pas fait l'objet de conventions avec l'Etat jusqu'au 31/12/2002, 7 dossiers ont fait l'objet de conventions en 2003 et deux dossiers ont été rejetés par le ministère.

(En DT)

RAISON SOCIALE	Solde avant signature de la convention	Montant retenu par le ministère	Ecart
<u>Nouvelles conventions signées en 2003 (a)</u>			
CTA	2 524 350	1 226 010	-1 298 340
FONDERIES REUNIES	397 642	402 248	4 606
CTTT	271 289	265 589	-5 700
SOFOMECA	7 340	7 340	0
STE TUNISIENNE DE DIFFUSI	18 942	29 855	10 913
TISSAGE MEKNASSY	60 434	68 206	7 772
STE DES INDUSTRIES TEXTIL	102 136	101 396	-740
Sous Total 1	3 382 133	2 100 644	-1 281 489
<u>Dossiers rejetés par le ministère (b)</u>			
COGELEC	94 522	0	-94 522
SOGECI	1 128 703	0	-1 128 703
Sous Total 2	1 223 225	0	-1 223 225

BS (suite)

- (a) Il nous appartient à vous signaler, que les montants non retenus par le ministère (1 305 KDT) ont été prises en compte dans le calcul de l'insuffisance de la provision requise. S'agissant de créances perdues définitivement par la Banque du Sud, elles auraient dû être passées en pertes.
- (b) Les créances rejetées par le ministère pour 1 223 KDT, ont été prise en compte dans le calcul de l'insuffisance de la provision requise. S'agissant de créances perdues définitivement par la Banque du Sud, elles auraient dû être passées en pertes.
- (5) Le solde de ce compte correspond à un placement dans un fond géré par la société SUD SICAR. Le détail des titres acquis au moyen de ces fonds s'analyse comme suit :

- Bel art industries	150
- MEDAPLAST	418
- NATACHA	1 000
- BMG	300
- SAIPH	800
- Tissage Teinture	350
- TGI	500
- SDD	1000
- Maklada	500
- Placement Financier	295

Total**5 313**

L'évaluation des ces titres sur la base des derniers états financiers disponibles, nous a permis de dégager une provision requise de 2 378 KDT à la clôture de l'exercice 2004 contre une provision requise de 2 042 KDT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 336 KDT qui se détaille ainsi :

Société	Montant	Provision requise à fin 2004	Provision Requise à fin 2003	Var
- MEDA PLAST	418	418	418	0
- BELART INDUSTRIES	150	40	94	-54
- BMG	300		300	-300
- NATACHA	1 000	700	1 000	-300
- SDD	1 000	1 000	5	995
- TGI	500	220	225	-5
<u>Total</u>	<u>3 368</u>	<u>2 378</u>	<u>2 042</u>	<u>336</u>

- (6) Les créances rattachées se détaillent comme suit :

- Dividendes à percevoir sur les titres SICAV	642
- Commissions dépositaires à percevoir	115
- Solde injustifié	163
<u>Total</u>	<u>920</u>

- (7) Dans le cadre de la restructuration de la SNCFT et suite à la décision de la CAREPP du 02 Mai 2002, l'Etat à pris en charge l'ensemble des engagements de la banque de SUD arrêtés à la date du 31/12/2001. L'encours de ces engagements s'élèvent au 31/12/2004 à 5 724 KDT contre une valeur initiale de 8 000 KDT. Ce montant sera remboursé sur 10 ans avec un taux d'intérêt de 6,9375%.

- (8) Dans le cadre de l'assainissement financier de l'office national de l'huile (ONH), et suite au conseil ministériel du 31-12- 2002, il a été décidé la consolidation du découvert bancaire de l' ONH auprès de neuf banques tunisiennes sous la garantie de l'Etat. Ainsi, la part de la BS dans le crédit consolidé s'élève, au 31/12/2002, à 5 700 KDT en principal. Ce montant sera remboursé sur 15 ans avec un taux d'intérêt équivalent au taux mensuel moyen du marché monétaire.

- (9) Cette rubrique correspond à l'encours de la bonification d'intérêt prise en charge par l'Etat au profit de quelques clients de la BS (propriétaires d'hôtels). En effet, suite aux deux conseils ministériels du 22 octobre et 20 décembre 2001, il a été décidé la radiation des dettes de quelques clients de la banque du SUD (propriétaires d'hôtels) et ce à concurrence de la bonification d'intérêts prise en charge par l'Etat, soit 464 KDT. Le montant de la bonification sera remboursé par l'Etat sur 15 ans au taux du marché monétaire moyen du semestre précédent chaque échéance et ce à partir du 31 mars 2003.

- (10) Le solde de ce compte comprend un montant de 10 000 KDT qui correspond à l'encours du découvert mobilisé de la société SUD INVEST transformé en compte courant associé non productif d'intérêts et ce dans le cadre de son assainissement financier.

Le reliquat de ce solde qui s'élève à 911 KDT correspond à la transformation d'une partie de la dette de la société Batam en compte courant associé.

- (11) Il s'agit des provisions pour dépréciation des titres comptabilisées par la banque.

➤ **Provisions requises sur portefeuille titres**

Ainsi, la provision requise totale sur le portefeuille titres s'élève à 27 437 KDT à fin 2004 contre une provision de 23 799 KDT à fin 2003, soit une variation de 3 638 KDT se détaillant comme suit :

	Provisions requises à fin 2004	Provisions requises à fin 2003	Variation
- Provisions requises sur les titres SICAV	13 861	13 756	105
- Provisions requises sur les titres de participation	10 464	7 267	3 197
- Provisions requises sur fonds gérés	2 378	2 042	336
- Provisions requises sur les titres en portage	734	734	0
<u>Total</u>	<u>27 437</u>	<u>23 799</u>	<u>3 638</u>

BS (suite)**Note 6 – Immobilisations :**

Le poste valeurs immobilisées présente au 31-12-2004 un solde débiteur de 28 244 KDT qui s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2004	31/12/2003	Variation
- Immobilisations incorporelles	927	1 024	-97
- Immobilisations corporelles	27 317	21 578	5 739
<u>Total</u>	<u>28 244</u>	<u>22 602</u>	<u>5 642</u>

La valeur brute des immobilisations et leurs amortissements cumulés se présentent comme suit :

- Valeur brute	65 109
- Amortissements	-36 865
<u>V.C.N</u>	<u>28 244</u>

(1) Le détail de la valeur brute des immobilisations au 31-12-2004 est le suivant :

Libellés	31/12/2004	31/12/2003	Variation
- Immobilisations incorporelles (1.1)	3 990	3 156	834
- Constructions	21 017	19 248	1 769
- Terrains	1 367	1 306	61
- Matériel roulant	1 995	1 626	369
- Matériel et mobilier	4 970	4 673	297
- Matériel informatique	14 024	12 200	1 824
- Ag. Aménag. Install	12 679	11 367	1 312
- Immobilisations en cours	5 067	1 422	3 645
<u>Total</u>	<u>65 109</u>	<u>54 998</u>	<u>10 111</u>

- Certaines constructions demeurent comptabilisées à un coût englobant la valeur des terrains sur lesquels elles sont édifiées.
- Les immobilisations incorporelles sont amorties sur 3 ans sans respect du prorata temporis. L'impact sur l'état de résultat n'est pas significatif.
- Les AAI sont amortis au taux de 15%. Ainsi, l'excédent de la dotation aux amortissements, par rapport au taux admis fiscalement (10%), n'est pas déductible pour la détermination du bénéfice imposable.
- La Banque du Sud a procédé au cours de l'exercice 2004 à la capitalisation des prestations facturées par la société « Générale Tunisienne Informatique (GTI) », dans le cadre de la mise en place de la nouvelle application « agences », soit un montant de 463 KDT.

A ce titre, il y' lieu de signaler que nous n'avons pas été en mesure de nous assurer du bien fondé de la comptabilisation de ces dépenses parmi les immobilisations incorporelles, faute d'informations précises relatives à la nature des travaux facturés.

Par ailleurs, nous n'avons pas été en mesure de nous prononcer sur l'évaluation des travaux facturés par la GTI, faute d'un suivi rigoureux des interventions du personnel, de cette dernière par la Banque du Sud.

Le tableau de variation des immobilisations est présenté ci joint :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

Désignation	Valeur brute au 01/01/2004	Variation 2004	Valeur brute au 31/12/2004	Amorti. au 01/01/2004	Dotation 2004	Amorti. Cumulé 31/12/2004	V.C.N 31/12/2004
Immobilisations incorporelles	3 156	834	3 990	2 132	931	3 063	927
Constructions	19 248	1 769	21 017	8 287	734	9 021	11 996
Terrains	1 306	61	1 367	0	0	0	1 367
Matériel roulant	1 626	369	1 995	1 113	250	1 363	632
Matériel et mobilier	4 673	297	4 970	2 855	335	3 190	1 780
Matériel informatique	12 200	1 824	14 024	9 321	1 375	10 696	3 328
Agenc.Aménag.Install	11 323	1 312	12 635	8 644	844	9 488	3 147
AAI. APBS	44	0	44	44	0	44	0
Immobilisations en cours	1 422	3 645	5 067	0	0	0	5 067
TOTAL	54 998	10 111	65 109	32 396	4 469	36 865	28 244

BS (suite)

Note 7- Autres actifs :

Au 31-12-04, les autres actifs totalisent 65 148 KDT contre 82 525 KDT à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2004	31/12/2003
- Comptes d'attente et de régularisation	34 268	52 191
- Autres	30 880	30 334
<u>Total</u>	<u>65 148</u>	<u>82 525</u>

Cette rubrique a enregistré une baisse de -17 377 KDT due essentiellement à la baisse du total des comptes d'attente et de régularisation de -17 923 KDT et à l'augmentation des créances sur le personnel de 4 349 KDT.

- Le compte 4100 Débit à régulariser comporte :
 - Des soldes anormalement créditeurs à la date du 31-12-2004 :

65	Gabès Menzel	14 KDT
90 16	Contentieux	5 KDT

Selon la direction centrale de la comptabilité, ces comptes seraient en cours de régularisation en 2005.

L'évolution des crédits accordés au personnel, qui sont comptabilisés au sein de cette même rubrique, se détaille comme suit :

En KDT

Compte	Libellé	31/12/2004	31/12/2003
4221	AUTRES PRETS FOND SOCIAL	77	85
4241	PRET FONDS AIDE PREVOY SOCIALE	11 281	10 656
4250	AVANCES EXCEPT AUX PERS BS AID	140	149
4200	AVANCES AU PERSONNEL	126	137
4220	AVANCES SALAIRES	717	637
5209	CREDITS DIRECTS ACCORDES AU PERSONNEL	14 830	11 159
Total crédits au personnel		27 171	22 823

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des comptes du personnel aux soldes communiqués par la direction des ressources humaines a dégagé les écarts suivants :

(En KDT)

COMPTE	Libellé	Balance 2004	Direction des ressources humaines	Ecart
5029	Ints sur crédits directs au personnel	4 347	4 601	-254
5209	Crédits directs	14 830	14 675	155
4290	Avances sur frais médicaux	30	139	-109
4300	Crédit à régulariser	100	5	95
4221	Autres prêts fonds social	77	90	-13
4241	Prêt fonds aide prévoyance sociale	11 281	11 274	7
TOTAL		30 665	30 784	-119

Note 8- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

La variation de cette rubrique s'établit comme suit :

Libellés	31/12/2004	31/12/2003
- Dépôts et avoirs des établissements bancaires	61 572	98 685
- Dépôts et avoirs des établissements financiers	7 630	2 523
<u>Total</u>	<u>69 202</u>	<u>101 208</u>

Cette rubrique a enregistré une diminution de 32.006 KDT due essentiellement à la diminution de l'emprunt interbancaire de 25.660 KDT et aux ressources extérieures en devises pour 15.429 KDT.

Dépôts et avoirs des établissements bancaires

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Libellés	31/12/2004	31/12/2003
- Comptes de dépôts	4 960	7 343
- Emprunts interbancaires	47 740	73 400
- Emprunt en devises	6 368	-
- Ressources extérieures en devises	2 497	17 926
- Charges rattachées	7	16
<u>Total</u>	<u>61 572</u>	<u>98 685</u>

BS (suite)**Dépôts et avoirs des établissements financiers**

Cette rubrique regroupe les soldes créditeurs des comptes courants de Général Leasing et Arab Tunisian Lease.

Note 9- Dépôts et avoirs de la clientèle :

La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2004	31/12/2003
- Dépôts à vue (9.1)	479 721	445 793
- Autres dépôts de la clientèle (9.2)	1 072 272	881 824
<u>Total</u>	<u>1 551 993</u>	<u>1 327 617</u>

9.1 Dépôts à vue :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2004 à 479 721 KDT et s'analyse ainsi :

- Dépôts à vue (9.1.1)	477 903
- Dettes rattachées (9.1.2)	1 818
<u>Total</u>	<u>479 721</u>

(9.1.1) La confrontation entre les soldes balance du 31/12/2004 et les soldes extra comptables de « l'état général des dépôts et engagements », arrêtés à la même date, nous a permis de dégager les écarts suivants :

(En KDT)

Compte	Libellé	Solde balance 31/12/2004	Solde état général des dépôts et engagements	ECART
	Garanties sur opérations diverses			
4 050	Garanties sur opérations diverses	36 764	36 728	36
	Autres sommes dues à la clientèle			
4 401	Sommes à disposition	8 996	9 016	-20
4 347	Primes d'investissements FONAPRA	4	19	-15
	Total			1

(9.1.2) Les dettes rattachées correspondent aux intérêts courus au 31/12/2004 et non encore servis à la clientèle.

9.2 Autres dépôts de la clientèle :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2004 à 1 072 272 KDT et se détaille comme suit :

-	<u>Comptes d'épargne</u>	493 318
-	Comptes spéciaux épargne	484 347
-	Compte épargne emplois	4
-	Plan épargne études « MOSTAKBALI »	1 273
-	Compte épargne « MENZELI »	7 694
-	<u>Bons de caisse</u>	142 706
-	Bons de caisse	139 080
-	Bons de caisse en dinars convertibles	3 626
-	Dettes rattachées aux bons de caisse	- 6 647
-	<u>Comptes à terme</u>	99 735
-	Bons de caisse à terme	23 915
-	Comptes à terme	67 743
-	Comptes à terme en dinars convertibles	8 077
-	Dettes rattachées aux comptes à terme	2 046
-	<u>Placement à terme en dev/ résidents</u>	37 763
-	Dettes rattachées	0
-	<u>Certificats de dépôts</u>	243 000
-	Dettes rattachées aux certificats de dépôts	3 985
-	<u>Garanties sur opérations diverses</u>	36 531
-	Garanties sur opérations diverses	36 764
-	Garanties sur opérations diverses (contentieux)	- 233
-	<u>Autres sommes dues à la clientèle</u>	19 835
-	Chèques certifiés	5 878
-	Sommes à disposition	8 996
-	Subvention d'investissement	4
-	Autres sommes	- 1
-	Comptes indisponibles clients	4 945
-	Comptes mis à disposition	14
	<u>Total</u>	<u>1 072 272</u>

BS (suite)**Sommes à disposition**

Les sommes à disposition correspondent aux versements partiels effectués par les clients en couverture des chèques émis sans provisions.

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2004 à 74 568 KDT contre 78 585 KDT au terme de l'exercice 2003 et se détaille comme suit :
(En KDT)

<u>Libellé</u>	<u>2004</u>	<u>2003</u>
- Emprunts matérialisés	31 454	41 940
- Ressources spéciales	43 114	36 645
<u>Total</u>	<u>74 568</u>	<u>78 585</u>

Les emprunts matérialisés se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>2004</u>	En KDT	<u>2003</u>
- Emprunt CNSS	30 000		40 000
- Dettes rattachées	1 454		1 940
<u>Total</u>	<u>31 454</u>		<u>41 940</u>

Cette rubrique a enregistré une baisse de -10.486 KDT due essentiellement à l'amortissement du prêt CNSS (-10.000 KDT).

Note 11- Autres passifs :

Le solde de ce poste s'élève à 59 356 KDT au 31-12-2004 contre 48 196 KDT au 31-12-2003 soit une augmentation de 11 160 KDT.

Cette augmentation est due à l'augmentation des comptes d'attente et de régularisation.

L'examen de cette rubrique nous a permis de dégager les observations suivantes :

- Le compte 4300 « crédit à régulariser » présente à la date du 31-12-2004 :
 - des soldes anormalement débiteurs relatifs aux agences suivantes :

32	Soliman	13 KDT
70	El Mechtel	5 KDT

Selon la direction de la comptabilité, ces comptes seraient en cours de régularisation en 2005.

- Cette rubrique comporte également des produits générés par des crédits sur les ressources spéciales s'élevant à 129 718 DT et se détaillent comme suit :
 - Des intérêts anciens sur les lignes budgétaires (FOPRODI, BIRD, ...) qui devraient être reversés à la BCT. Leur montant s'élève au 31-12-2004 à 77 614 DT ;
 - Des commissions revenant à l'Etat d'un montant de 52 104. Ces commissions auraient été prélevées sur les débloquages de fonds sur la ligne BEI (0.5% du montant du déblocage) et devraient être reversées à l'Etat.

Les comptes d'ajustement devises ont été présentés pour leur montant net (compte d'ajustement devise crédit net du compte d'ajustement devise débit)

- Compte d'ajustement devise crédit : 1 803 KDT
- Compte d'ajustement devise débit : 1 009 KDT

Solde	<u>794 KDT</u>
--------------	-----------------------

Note 12- Capitaux propres :

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>	<u>Variation</u>
- Capital	100 000	100 000	-
- Primes d'émission	22 200	22 200	-
- Réserve légale	7 503	7 389	114
- Réserves à régime fiscal particulier	3 853	4 193	- 340
- Autres réserves	1 793	1 793	-
- Fonds social	13 279	12 364	915
- Réserves spéciales de réévaluation	3 646	3 646	-
- Report à nouveau	1	30	- 29
- Résultat de l'exercice	0	2 284	- 2 284
<u>Total</u>	<u>152 275</u>	<u>153 899</u>	<u>- 1 624</u>

Les mouvements des différents comptes se rapportant à cette rubrique ont été effectués au cours de l'exercice 2004 conformément à la quatrième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2004.

Il y'a lieu de signaler que l'A.G.O du 9 juin 2004 a décidé d'affecter aux provisions pour risques le montant de la réserve pour réinvestissements exonérés au titre de l'exercice 2003 soit 1 300 KDT.

Note 13- Engagements Hors Bilan :

La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	447 896	419 704
Crédits documentaires	160 674	119 223
<u>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</u>	<u>608 570</u>	<u>538 927</u>

BS (suite)**ENGAGEMENTS DONNES**

Engagements de financement donnés	179	726
Engagements sur titres	2 766	5 136
<u>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</u>	<u>2 945</u>	<u>5 862</u>

ENGAGEMENTS RECUS

Garanties reçues de l'Etat	15 278	15 799
Garanties reçues des établissements bancaires et financiers	85 684	66 566
Garanties reçues de la clientèle	86 418	77 107
<u>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</u>	<u>187 380</u>	<u>159 472</u>

L'audit de l'état des engagements hors bilan, arrêté au 31/12/2004, nous a permis de relever l'absence de prise en compte, parmi les engagements reçus de la banque, des garanties suivantes :

- Les garanties réelles reçues de la clientèle.
- Les garanties reçues du Fond National de Garantie « FNG ».
- Les cautions pour marchés obtenues par la BS auprès de divers fournisseurs.
- Les contres garanties reçues des autres banques cofinçant des lettres de crédits documentaires.

De même, l'examen des règles de prise en compte en résultat des commissions sur les engagements hors bilan, nous a permis de relever que les commissions relatives aux engagements hors bilan : commissions d'étude et de gestion, commission d'engagement, commission de délivrance sur les cautions et avals et la commission d'ouverture et de confirmation des crédits documentaires, ne font pas l'objet de régularisation pour tenir compte du principe de séparation des exercices.

Note 14- Produits d'exploitation bancaire :

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 12 346 KDT en passant de 124 416 KDT au 31/12/2003 à 136 762 KDT au 31/12/2004, soit une augmentation de 9,92 %. Cette augmentation est une résultante des variations suivantes :

-Une augmentation des intérêts et revenus assimilés :	(1)	7 729 KDT
-Une augmentation des commissions reçues :	(2)	4 364 KDT
-Une augmentation des gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :	(3)	783 KDT
-La baisse des revenus du portefeuille d'investissement (dividendes)	(4)	- 530 KDT

Les intérêts et revenus assimilés ont enregistré une augmentation de 7 729 KDT passant de 101 181 KDT au 31/12/2003 à 108 910 KDT au 31/12/2004. L'augmentation est due essentiellement par :

- Une augmentation des intérêts et revenus assimilés sur opérations avec la clientèle	5 398 KDT
- Une augmentation des commissions de compte	834 KDT
- Une augmentation des commissions de découvert	331 KDT
- Une augmentation des intérêts et revenus assimilés sur les opérations d'aval et acceptations bancaires	785 KDT

(1) L'augmentation des intérêts et revenus assimilés est expliquée par une augmentation des créances sur la clientèle.

(2) L'augmentation des commissions reçues s'explique essentiellement par :

- Une augmentation des commissions sur effets à l'encaissement	367 KDT
- Une augmentation des commissions sur opérations par chèque en Dinar	411 KDT
- Une augmentation des commissions sur opérations de virements	487 KDT
- Une augmentation des commissions sur remises documentaires	582 KDT
- Une augmentation des commissions des études	658 KDT
- Une augmentation des frais de tenue de compte	888 KDT
- Une augmentation des commissions sur opérations monétiques	345 KDT

L'augmentation des commissions s'explique notamment par la mise à jour des conditions de banque prévue par la note circulaire n° 5/2004 qui est entrée en application le 15/03/2004, et par la mise en service de l'application « agences » qui a permis un prélèvement automatique des commissions.

(3) L'augmentation des gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ont enregistrés une augmentation de 783 KDT passant de 5 635 KDT au 31/12/2003 à 6 418 KDT au 31/12/2004. Cette augmentation s'explique par :

- Une augmentation des produits des bons de trésor	769 KDT
- Une baisse des produits des titres de placements	-223 KDT
- Une augmentation des gains nets sur opérations de change	237 KDT

(4) Contrairement aux exercices précédents où les dividendes à recevoir sur les titres de participation sont comptabilisés sur la base d'estimations et en application de notre recommandation, la banque du sud n'a pas comptabilisé des dividendes en 2004 vu qu'aucune assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2004 n'a été tenue.

Note 15 - Charges d'exploitation bancaires :

Les charges d'exploitation bancaire accusent, au 31/12/2004, un solde débiteur de 57 236 KDT contre 52 058 KDT à la clôture de l'exercice précédent, d'où une augmentation de 5 178 KDT, soit 9,95 %. Cette augmentation résulte, essentiellement, des variations suivantes

- Une augmentation des intérêts sur emprunts interbancaires	3 048 KDT
- Une augmentation des intérêts sur dépôts à vue	387 KDT
- Une augmentation des intérêts sur comptes d'épargne	1 609 KDT
- Une augmentation des intérêts sur certificats de dépôts	707 KDT
- Une diminution des intérêts sur emprunts et ressources spéciales	-827 KDT
- Une augmentation des intérêts sur appel d'offres, pension BTA, injection	292 KDT

BS (suite)

Les intérêts sur emprunts interbancaires ont enregistré une augmentation de 88,2%, en effet l'encours moyen annuel a augmenté de 93,19 % par rapport à l'exercice précédent en passant de 65 850 KDT en 2003 à 127 222 KDT en 2004.

Les intérêts sur comptes d'épargne ont augmenté de 10,7 % par rapport à l'exercice précédent, ce ci s'explique par l'augmentation de l'encours moyen annuel des comptes d'épargne qui est passé de 443 297 KDT en 2003 à 471 503 KDT en 2004.

Les intérêts sur les certificats de dépôts ont augmenté de 8,6%, ceci est due à l'augmentation de l'encours moyen annuel des certificats de dépôts qui est passé de 132 674 KDT en 2003 à 165 093 KDT.

Les intérêts sur emprunts et ressources spéciales ont diminué de 19,3% par rapport à l'exercice précédent.

Note 16- Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances :

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2004 à 31 167 KDT, il s'analyse ainsi :

- Dotation aux provisions sur créances douteuses	36 011
- Pertes sur créances couvertes par des provisions	66 790
- Reprises de provisions sur créances cédées	- 66 790
- Reprise sur provisions : créances améliorées	- 4 844

Total **31 167**

Les pertes sur créances couvertes par des provisions sont relatives aux créances cédées pour 81 723 KDT.

Note 17- Dotation aux provisions et résultat des corrections des valeurs sur portefeuille d'investissement :

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2004 à 1 847 KDT, il s'agit d'un profit réalisé sur la cession des titres « LES PLATRES » au cours de l'exercice 2004.

Note 18- Frais de personnel :

Les charges de personnel ont accusé une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 917 KDT qui s'explique ainsi :

	31/12/04	31/12/03	Var (%)
Salaire de base (dont 13eme mois et prime de rendement)	19 273	18 025	6,9 %
Heures supplémentaires.	185	210	-12,2 %
Indemnité de représentation.	1 359	1 371	-0,8 %
Indemnité de transport.	1 894	1 756	7,8 %
Indemnité de fonction.	340	384	-11,3 %
Prime de technicité.	165	171	-3,6 %
Allocation salaire unique & allocation familiale.	309	278	11,0 %
Autres indemnités servies	877	695	26,1 %
Total rémunération du personnel titulaire	24 402	22 890	6,6 %
CNSS-CAVIS.	4 197	3 986	5,3 %
Assurances groupe.	1 426	1 465	-2,7 %
Total charges sociales	5 623	5 451	3,2 %
Taxes de formation professionnelle	298	416	-28,2%
Frais du service médical	63	49	29,4%
Frais de formation bancaire	576	744	-22,6%
Autres (dont subvention à l'amicale 951 mD)	1 085	1 580	-31,3%
Total autres charges liées au personnel	2 022	2 789	-27,5%
Total frais de personnel	32 047	31 130	2,9%

BS (suite)

Note 19- Charges générales d'exploitation :

Les charges générales d'exploitation ont enregistré une variation positive de 473 KDT en passant de 10 650 KDT, à la clôture de l'exercice précédent, à 11 123 KDT au 31/12/2004. Cette variation s'explique ainsi :

	31/12/04	31/12/03	Var (%)
Frais d'exploitation non bancaire (impôts et taxes...)	136	125	9,0 %
Travaux fournitures et services extérieurs	4 271	3 482	22,6 %
Loyers.	1 490	1 427	4,3 %
Entretien et réparations (confies a tiers).	1 303	1 285	1,4 %
Travaux et façons exécutées par tiers.	3	6	-40,1 %
Fourn. faites à l'entreprise (électricité, eau & gaz)	367	305	20,1 %
Primes d'assurances.	216	192	12,5 %
Rémunération d'intermédiaires & honoraires.	892	267	234,5 %
Transport et déplacement	552	616	-10,5 %
Frais divers de gestion	6 164	6 427	-4,1 %
Annonces et insertions publicitaires.	465	617	-24,6 %
Fournitures de bureau.	1 197	1 484	-19,3 %
Documentation centrale.	139	137	1 %
Affranchissements téléphone & télex & teleg.	3 087	2 979	3,6 %
Frais d'actes et contentieux.	57	49	17 %
Frais du conseil et d'assemblée.	45	45	0 %
Participation au budget de l'APB.	107	72	49,6 %
Dons et cotisations.	179	243	-26,7 %
Missions réceptions.	179	260	-31 %
Autres	709	541	31 %
Total charges générales d'exploitation	11 123	10 650	4,4 %

Note 20- Pertes sur autres éléments ordinaires :

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2004 à - 507 KDT, il s'agit essentiellement :

- Produits réalisés suite à la cession de créances à la société sud recouvrement	4 257 KDT
- Pertes réalisées suite à l'abandon des créances inférieures à 500 DT	- 4 764 KDT

Note 21- Etat de flux de trésorerie :

	31-déc-04	31-déc-03
Activité d'exploitation	111 006	-45 449
Produits d'exploitation bancaire encaisses (hors revenus du portefeuille d'investissement)	139 613	130 355
Charges d'exploitation bancaire décaissées	- 64 812	-53 654
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-14 515	-880
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-156 356	-162 980
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle	224 597	79 590
Titres de placement	890	-890
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-38 746	-39 888
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	20 335	12 264
Impôt sur les bénéfices	0	-9 366

BS (suite)

Activités d'investissement	-10 699	-23 631
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	168	881
Acquisition \ cessions sur portefeuille d'investissement	-756	-17 648
Acquisitions \ cessions sur immobilisations	-10 111	-6 864
Activités de financement	-3 620	-18 202
Remboursement d'emprunts	- 10 000	-10 000
Augmentation \ diminution ressources spéciales	6 386	-209
Dividendes et autres distributions	-6	-7 993
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	96 687	-87 282
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	- 72 125	15 157
Liquidités et équivalents de liquidités à la fin de l'exercice	24 562	-72 125

Note 22- Evaluation de la gestion des liquidités :

La situation de trésorerie active et passive de la banque à la clôture de l'exercice 2004 se présente comme suit :

	ACTIF		31/12/2004
-	Caisse, avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT		36 788 KDT
-	Prêts Marché Monétaire		34 803 KDT
-	Placements en devises < 90 j		34 241 KDT
	TOTAL ACTIF (1)		105 832 KDT
	PASSIF		31/12/2004
-	BCT et CCP		47 503 KDT
-	Emprunts Marché Monétaire		47 747 KDT
-	Emprunt en devises < 90 j		6 367 KDT
	TOTAL PASSIF (2)		101 617 KDT
	TRESORERIE (1)- (2)	4 215 KDT	

Les charges et produits relatifs aux opérations de trésorerie pour l'exercice 2004 se présentent comme suit :

- Charges sur opérations de trésorerie	13 600 KDT
- Produits des opérations de trésorerie	8 051 KDT
- Différence entre les charges et produits de trésorerie	-5 549 KDT

La gestion de la liquidité de la banque pourrait être appréciée aussi à partir de la nature des dépôts (dépôts à vue ou à terme) et de l'aptitude de la banque à convertir rapidement ses avoirs en liquidité.

Nous présentons ci-dessous la situation des dépôts et des engagements de la banque figurant au bilan au 31 Décembre 2004 :

ANALYSE DES DEPOTS

-Dépôts à vue	479 721 KDT	31%
-Dépôts d'épargne	493 318 KDT	32%
-Bons et comptes à terme	242 441 KDT	16%
-Certificats de dépôts	243 000 KDT	16%
-Autres dépôts	93 513 KDT	5%
TOTAL	1 551 993 KDT	100%

Au 31 décembre 2004, les ressources de la BANQUE DU SUD se composent à concurrence de 48% de dépôts stables (non volatiles).

ANALYSE DES ENGAGEMENTS

o Comptes courants débiteurs	124 189 KDT	9%
o Portefeuille	1 187 770 KDT	
o Court terme	639 378 KDT	49%
o Moyen & Long terme	548 392 KDT	42%
TOTAL	1 311 959 KDT	100%

Au 31 Décembre 2004, les engagements par décaissement sont à concurrence de 58% à court terme.

Par ailleurs, le ratio de liquidité de la banque au 31 Décembre 2004 est inférieur au minimum réglementaire requis (91% contre un ratio réglementaire de 100%).

BS (suite)**Note 23-Détermination de l'insuffisance de provision :****Provisions sur les créances****Classification des créances**

Les provisions requises ont été déterminées conformément aux circulaires de la BCT 91- 24 telle que modifiée par la circulaire 99 -04. La classification a été déterminée essentiellement sur la base du critère de l'antériorité des impayés.

Déductibilité des garanties

Pour la déductibilité des garanties, nous avons retenu les garanties suivantes :

- Garanties de l'état ;
- Garanties des banques et des compagnies d'Assurances ;
- Garanties réelles inscrites ;
- Dépôts affectés ;
- Garanties des opérations diverses.

Détermination des provisions requises

Provisions liées aux participations

L'examen des titres constituant le portefeuille titres de la banque, nous a permis de dégager une provision requise de 27 437 KDT qui se détaille comme suit :

	<i>Provisions requises à fin 2004</i>	<i>Provisions requises à fin 2003</i>	<i>Variation</i>
- Provisions requises sur les titres SICAV	13 861	13 756	105
- Provisions requises sur les titres de participation	10 464	7 267	3 197
- Provisions requises sur fonds gérés	2 378	2 042	336
- Provisions requises sur les titres en portage	734	734	0
<u>Total</u>	<u>27 437</u>	<u>23 799</u>	<u>3 638</u>

Provisions sur créances

L'examen des créances, nous a permis de déterminer les provisions requises suivantes :

	<i>2004</i>	<i>2003</i>	<i>Variation</i>
- Provisions requises sur créances sup à 50 MDT	37 378	85 045	- 47 667
- Provisions requises sur créances inf à 50 MDT	8 426	10 452	- 2 026
- Provisions requises sur créances contentieuses	81 332	77 535	3 797
<u>Total</u>	<u>127 136</u>	<u>173 032</u>	<u>- 45 896</u>

La diminution des provisions requises s'explique essentiellement par :

- Une diminution des provisions requises suite à des augmentations au niveau des garanties pour :	- 7 MDT	Annexe 1
- Une augmentation des provisions requises suite à des aggravations de classes pour :	33 MDT	Annexe 2
- Une diminution des provisions requises suite à des améliorations de classes pour :	- 7 MDT	Annexe 3
- Une diminution des provisions requises suite à la diminution des engagements pour :	- 2 MDT	Annexe 4
- Une diminution des provisions requises sur des créances cédées à la société sud recouvrement	- 66 MDT	Annexe 5

Compte tenu de ce qui précède, nous avons estimé le montant des provisions requises comme suit :

	<i>2004</i>	<i>2003</i>	<i>Variation</i>
- Provisions requises sur les créances	127 136	173 032	- 45 896
- Provisions requises sur les titres	27 437	23 799	3 638
<u>Total</u>	<u>154 573</u>	<u>196 831</u>	<u>- 42 258</u>

Provisions constituées par la banque

	<i>2004</i>	<i>2003</i>	<i>Variation</i>
- Provisions constituées par la Banque (a)	37 428	71 076	- 33 648
- Réserves à affecter en provisions non encore disponibles	3 853	4 192	- 339
- Réserves pour réinvestissements à affecter en provisions	0	1 300	- 1 300
<u>Total</u>	<u>41 281</u>	<u>76 568</u>	<u>- 35 287</u>

Insuffisance de provisions

113 292 120 263 - 6 971

(a) La diminution des provisions constituées s'explique comme suit :

- Provisions constituées à fin 2003	71.076
- Réserves pour réinvestissements exonérés affectées en provisions sur bénéfices 2003	1.300
- Réserves à régime fiscal particulier devenues disponibles en 2003 affectées en provisions	738
- Dotations aux provisions de l'exercice 2004	36.012
- Reprise sur provisions sur créances cédées	- 66.790
- Reprises sur provisions sur créances améliorées	- 4.844
- Reprises sur provisions sur titres de participation	- 59

La dotation aux provisions de l'exercice 2004 pour 36.012 KDT a été affectée en majeure partie soit 35.311 KDT pour compléter les provisions sur les créances cédées. (voir annexe 5)

Principalement, sur le groupe Ben Aissa pour 26.376 KDT et 4.847 KDT sur la société SOGIMA faisant partie du groupe Ben Ayed.

BS (suite)

**Rapport général du commissaire aux comptes
Exercice 2004**

A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE DU SUD

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque du Sud arrêtés au 31 décembre 2004, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et normes professionnelles.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué les diligences d'audit que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et conformément aux termes de référence pour l'audit des comptes prévus par la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93- 23 du 30 Juillet 1993.

Les méthodes et principes comptables appliqués par la Banque du Sud sont conformes aux normes comptables sectorielles relatives au secteur bancaire. La note 1 du présent rapport explicite les méthodes et principes les plus pertinents appliqués.

Les notes complémentaires aux états financiers font partie intégrante du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie objet de nos contrôles.

Nous avons accompli les diligences spécifiques se rapportant au classement des actifs et à l'évaluation des risques inhérents aux engagements de la Banque en conformité avec les normes professionnelles généralement admises et les termes des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Nous avons cerné les provisions requises pour la couverture des risques inhérents aux engagements conformément aux circulaires de la BCT, et avons estimé l'insuffisance de provisions compte tenu des provisions constituées par la banque.

L'insuffisance des provisions sur les créances de la clientèle et le portefeuille titres s'élève à 113 292 KDT contre 120 263 KDT en 2003. Le détail des provisions requises, des agios réservés, des provisions constituées est présenté dans les notes aux états financiers. L'explication de la variation est présentée dans la note n° 23.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et de ce qui est indiqué au niveau du paragraphe précédent, nous certifions que les états financiers arrêtés au 31/12/2004 et annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque du Sud ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Tunis, le 14 Mai 2005

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
Exercice 2004**

A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE DU SUD

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons l'honneur de vous informer des opérations suivantes réalisées avec des filiales de la banque :

- La banque du sud a facturé au cours de l'exercice 2004 à ses filiales SUD INVEST et SUD SICAR, un loyer de 64 KDT en contre partie de l'occupation de ses locaux.
- La Banque du sud a procédé au cours de l'exercice 2004 à la cession de créances au profit de la société SUD RECOUVREMENT.
Les opérations de cession ont porté sur des créances d'un montant total de 81 723 KDT couvert totalement par des provisions et agios réservés ;
- La banque du Sud a signé, le 24 Mars 1998, une convention de gestion de fonds a capital risque avec sa filiale la SUD-SICAR. Cette dernière perçoit annuellement, au titre de sa gestion des fonds, une rémunération annuelle de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés ;
- En vertu de deux conventions de dépositaire signées, le 31/12/2001 avec la SUD VALEUR SICAV et la SICAV PLACEMENT, la banque du SUD perçoit annuellement une rémunération plafonnée à 0,5% TTC de l'actif net de chaque filiale. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale ;
- En vertu d'une convention cadre conclue entre la Banque et la GTI filiale de la Banque pour la conception et la mise en place de l'application « agence » ainsi que les prestations d'assistance informatique, un montant de 463 KDT, a été facturé au titre de l'exercice 2004 ;
- Le conseil d'administration du 15 Janvier 2004, a approuvé une solution de sauvetage de la Société Sud Invest et qui consiste à :
 - Abandonner les intérêts 2003 sur compte débiteur, soit près de 0,6 KDT ;
 - Convertir l'encours du solde débiteur (10 KDT) en compte courant associé ; celui-ci n'a pas fait l'objet de provisions ;
 - Amortir progressivement le compte courant au fur et à mesure de la liquidation du portefeuille SICAV.
- Au cours de l'exercice 2004, la banque a accordé un découvert mobilisé pour 4.000 mDT à la société Sud recouvrement. Ce montant a servi au règlement des créances cédées en 2003.

D'autre part, et en dehors de ces opérations, nous n'avons pas été informés d'autres opérations conclues par votre société pouvant rentrer dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 29 de la loi 65-2001 relative aux établissements de crédit.

Tunis, le 14 Mai 2005

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI